

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Chronique Politique.

L'entrevue de Berlin est terminée. Aujourd'hui, les trois empereurs ont quitté Berlin.

Le tzar retourne en Crimée ; il va activer les travaux des chemins de fer russes, auxquels travaillent un million de soldats-ouvriers.

L'empereur d'Allemagne accompagne son illustre neveu jusqu'à Marienbourg, et François-Joseph retourne seul dans ses États, laissant à Berlin le souvenir des paroles significatives qu'il a prononcées au banquet de samedi.

L'entrevue avait un but politique ; on n'en peut douter en lisant les articles des journaux allemands.

La Gazette de Francfort déclare que le travail s'est fait dans le silence le plus profond, dans le secret le plus absolu. Il n'y a pas eu de conférence officielle. Mais les trois chanceliers ont été constamment en rapports diplomatiques.

Le Vaterland, de Vienne, va plus loin. Il publie le texte d'un projet de traité élaboré par le prince de Bismark et communiqué confidentiellement au comte Andrassy et au prince Gortschakoff.

Voici ce document, dont nous ne voulons pas garantir l'authenticité ; nous en laissons, au contraire, toute la responsabilité au Vaterland :

« 1° Les trois monarches d'Allemagne, d'Autriche et de Russie, se garantissent mutuellement l'intégrité territoriale de leurs États et s'engagent à maintenir le statu quo ;

« 2° On proposera à S. M. l'empereur d'Autriche d'accepter un traité concernant l'association des douanes allemandes et une convention concernant l'administration des postes, des télégraphes et des chemins de fer ;

« 3° S. M. l'empereur de Russie facilitera les relations commerciales de ce pays avec l'Allemagne et l'Autriche, en annulant certaines dispositions créant des difficultés ; par contre, la Russie aura pleine liberté d'augmenter sa marine sur la mer Noire ;

« 4° Relativement à leur politique intérieure, les puissances alliées s'engagent à consolider le gouvernement monarchique, en exerçant une surveillance rigoureuse sur la presse, en réprimant les agitations démocratiques et socialistes ; enfin, en concluant un traité d'extradition de tous les individus qui se rendraient coupables de ces délits ;

« 5° Les trois monarches s'engagent à n'accorder à leurs sujets polonais que des institutions telles qu'elles ne puissent provoquer un redoublement d'agitation dans les pays voisins ;

« Enfin, une clause secrète du traité fixerait l'attitude des trois puissances alliées dans la question romaine. »

Si tel a été le but de l'entrevue, nous pouvons dire que le but est manqué.

Sans être dans le secret des chancelleries, et en raisonnant d'après les lumières du simple bon sens, nous ne pouvons oublier que les trois grandes puissances ont des intérêts opposés sur bien des points. Une semaine de fêtes militaires, de banquets et de promenades, n'a pas pu avoir pour résultat la conciliation de ces intérêts complexes.

Le lendemain de l'entrevue, le vaincu de Sadowa continue à méditer une revanche

dont il attend l'occasion ; l'empereur de Russie continue à se demander si la Prusse doit lui enlever sa suprématie aujourd'hui dans la Baltique, plus tard dans la mer Noire, et quelles mesures il peut prendre pour éviter à la Russie les désastres infligés à la France.

Les reporters qui ont décrit les fêtes de Berlin n'ont pas encore donné le chiffre des accidents inséparables de toutes les cohues.

La Correspondance allemande de l'empire (Deutsche Reichs-correspondenz) dit qu'il y a eu 20 morts et deux fois autant de blessés. D'après la Volkszeitung, une seule maison de la Schlossfreiheit a reçu 8 cadavres. Elle attribue ces accidents à l'incurie et aux violences de la police. La Rheinische Correspondenz dit que c'est un hideux dénouement pour de si belles fêtes.

On lit encore dans la Presse à l'occasion de cette entrevue :

« On peut constater un revirement subit, complet dans les nouvelles à sensation qui nous arrivent de Berlin. Ces jours derniers, on nous signalait avec complaisance le toast porté par le czar à la brave armée prussienne. La presse officieuse allemande parlait d'alliance intime et cordiale, de précautions prises pour l'avenir, contre la France et contre la révolution.

« Aujourd'hui tout est à l'apaisement. On insiste sur l'accueil particulièrement gracieux que l'empereur de Russie aurait fait à notre ambassadeur. On va jusqu'à citer une déclaration sympathique tendant à rassurer la France sur les intentions et les résultats de l'entrevue de Berlin.

« M. de Bismark lui-même a daigné parler pour éclairer l'Europe et pour nous tranquilliser. Recevant, comme par hasard, une députation du conseil municipal de Berlin qui venait lui offrir le titre de citoyen, il aurait répondu par des déclarations significatives, destinées à soulever de nombreux commentaires : « L'entrevue des trois empereurs, aurait-il dit, est simplement un acte amical. Elle est la reconnaissance éclatante du nouvel empire allemand, mais absolument aucune intention politique n'y a présidé. »

« Nous avons péniblement acquis le droit de n'attacher qu'une confiance négative aux paroles du chancelier ; mais il pourrait bien, cette fois, et contre toutes ses habitudes, nous avoir dit la vérité tout entière.

« C'est un nouvel et puissant motif de n'accueillir qu'avec une extrême réserve et une dignité passive tout ce qui a pu se dire et se faire en dehors de nous. La reconnaissance éclatante du passé nous est déjà assez douloureuse ; l'avenir n'appartient qu'à Dieu, et les réconciliations plus ou moins sincères et durables des trois empereurs réunis ne sauraient d'avance le résoudre ou l'engager. »

On nous donne, en le garantissant authentique, dit Paris-Journal, le curieux détail suivant à propos de l'entrevue de Berlin.

M. Thiers reçoit chaque jour, d'une grande dame du Nord, de ses amies, un récit des plus détaillés des faits et gestes des trois empereurs sur les bords de la Sprée. C'est la chronique officieuse complétant les rapports officiels du vicomte de Gontaut-Biron.

M. Thiers est d'ailleurs très-friand de la causerie féminine étrangère. Avant d'être

élevé à la Présidence, il ne manquait jamais d'adopter, l'hiver, le salon de quelque individualité exotique et de s'y rendre assidûment chaque après-midi. Il a ainsi au-delà des frontières des relations très-étendues et qu'il entretient par une correspondance suivie.

Réception mercredi soir au chalet Cordier. Très-peu de monde : MM. La Roncière Le Noury, Dutaure, de Gueydon, Nigra, le général de Marivault et quelques autres personnages.

On a fort peu causé politique, M. Thiers s'occupant pour l'instant de son voyage du Havre ; il a déjà invité une foule de monde à l'accompagner.

Le Coligny, le Cuvier et le Faon sont les navires destinés à la traversée.

La reine d'Espagne et la duchesse de Sesto sont venues quelques instants à Trouville dans la journée.

Elles sont descendues à l'hôtel des Roches-Noires, où a eu lieu un grand déjeuner dinatoire ; la reine, toutes les petites infantes, don Alphonse, la duchesse de Sesto, M^{me} la comtesse Ezpeleta et sa suite sont repartis vers cinq heures pour Oulgate, où l'on restera jusqu'à la fin de la saison.

M. Thiers est parti de Trouville jeudi matin, à 9 heures et demie, en voiture pour le Val-Richer, avec M^{me} Thiers et le général de Cissey, qui était revenu pendant la nuit.

M. Thiers ne s'occupe pas seulement de la réorganisation de l'armée, à Trouville, mais nous croyons savoir qu'il y a élaboré un projet de loi électorale qui diffère très-sensiblement de ceux élaborés par la commission d'initiative.

Une des principales dispositions de ce projet, qui maintient à vingt-et-un ans l'âge électoral, — serait de modifier les conditions de la durée obligatoire du domicile, qui devrait être d'une année consécutive.

Or, la statistique de la dernière période quinquennale démontre que cette obligation de séjour annuel diminuerait de dix pour cent dans les départements manufacturiers, et de vingt pour cent dans les grands centres industriels, comme Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, par exemple, le nombre des électeurs inscrits.

On peut donc s'attendre, sur ce point, à une vive résistance de la gauche.

La République française revient encore aujourd'hui sur la circulaire de M. Victor Lefranc relative à l'anniversaire du 22 septembre, et ce journal continue à mettre en doute l'authenticité de ce document.

Nous sommes en mesure d'affirmer, dit la Patrie, que cette circulaire existe réellement. Elle a été envoyée à toutes les préfetures, avec l'en-tête ordinaire : Intérieur à préfets. — Circulaire.

En attendant qu'ils commencent leurs hostilités contre M. Victor Lefranc, les radicaux essaient de vaincre, par l'intimidation et la persuasion tout à la fois, la résistance du ministre aux banquets du 22 septembre. Déjà une délégation de la gauche aurait eu avec le ministre de l'intérieur une conférence à ce sujet. Mais nous croyons savoir que M. Victor Lefranc s'est retranché derrière les ordres qu'il avait reçus.

Informations diverses.

M. Jules Ferry est à Paris depuis deux jours ; il doit même être reçu en audience par le ministre des affaires étrangères.

Malgré le désir qu'il a de prolonger son séjour en France, notre ministre à Athènes, qui, nommé depuis six mois, n'en a pas passé plus de deux à son poste, partira incessamment pour sa légation.

L'employé supérieur de l'assurance publique, qui avait été envoyé à Londres et à New-York pour étudier l'organisation des Health officers et Health Wardens, officiers de santé chargés en temps d'épidémie de surveiller le mouvement journalier de la mortalité et d'étudier sur place les causes de son développement ou de ses variations, vient de rentrer. Il est probable qu'un corps semblable à celui de Londres sera créé à Paris. Ses attributions embrasseraient tous les détails de la salubrité, depuis l'inspection des logements jusqu'à l'alimentation, qui sera soumise à son contrôle.

On nous assure que M. le comte de Saint-Vallier, chargé d'affaires de France à Nancy, a reçu directement de M. Thiers la promesse d'être nommé ministre de France à Metz, qui deviendrait un poste important de la diplomatie française.

Ce poste serait installé pour une période de dix années et relèverait directement du ministère des affaires étrangères.

Deux conseillers de légation et deux hauts fonctionnaires pris au ministère de l'intérieur seraient adjoints au ministre.

Sur la demande qui en avait été faite il y a quelque temps, l'Académie de médecine vient de transmettre au ministère de l'instruction publique un programme complet d'enseignement élémentaire de l'hygiène à l'usage des lycées et des collèges.

M. Jules Simon a décidé que cet enseignement serait donné très-prochainement dans toutes les classes des lycées, à partir de la rhétorique.

A la rentrée des vacances, des cours de législation usuelle et d'économie politique vont également être créés.

Personne n'a encore oublié que ce fut grâce au courage et à la présence d'esprit de M. Raimbaud, officier d'ordonnance de Napoléon III, que la balle destinée à l'empereur de Russie ne l'atteignit pas, lors de l'attentat de Berezowski. M. Raimbaud s'était jeté, avec son cheval, au-devant de la portière, et l'animal seul fut frappé aux naseaux.

L'empereur Alexandre, se souvenant de ce service et voulant témoigner à M. Raimbaud la reconnaissance qu'il en a gardée, vient de lui proposer de l'attacher à sa personne en qualité d'officier d'ordonnance.

On nous assure que l'ancien écuyer de l'empereur Napoléon a décliné cet honneur, voulant rester fidèle à son maître dans sa mauvaise fortune comme il lui fut fidèle dans la bonne.

On annonce le retour de Strasbourg du maréchal Canrobert, qui doit être reçu à

Trouville, aussitôt son arrivée, par M. le Président de la République.

Des expériences de chauffage des locomotives par le pétrole vont être faites sur la ligne de Lyon, aux environs de Montereau, dans quelques jours.

Une inspection générale de tous les établissements de Paris connus sous le nom de guinguettes, bals, etc., est entreprise en ce moment par les ordres du préfet de police. — Cette mesure est motivée par une recrudescence d'abus signalés par les agents proposés à la surveillance de ces établissements.

Des correspondances particulières de Berlin annoncent que les grèves prennent dans le Nord de l'Allemagne des proportions inquiétantes. — Rien qu'à Dantzig, plus de cinq mille ouvriers de toutes les professions ont quitté leur travail. — Les grèves sont en permanence dans les ateliers de fabrique du matériel des chemins de fer. — La troupe a reçu l'ordre d'intervenir à la première collision.

Sur les plaintes répétées de plusieurs chefs de corps, le ministre de la guerre vient d'ordonner une enquête très-sévère sur les livraisons du tabac de cantine faites à la troupe. — La mauvaise qualité de ce tabac paraît avoir causé quelques accidents sur lesquels l'attention vient d'être sérieusement appelée.

Il n'est encore arrivé à l'ambassade d'Espagne que peu de renseignements concernant l'accident de Tortosa. On sait seulement que le nombre des morts était, dès le premier jour, de sept, et celui des blessés de vingt-deux.

L'accident est arrivé à un endroit nommé Fraga. La voie s'y avance sur le bord de la mer, et est établie sur pilotis. Par suite d'une tempête, le terrain a fait un mouvement, et la voie s'est effondrée sur le passage du train.

MM. de Ezpeleta, frères du baron François, sont partis de Paris pour aller chercher le corps de leur frère. Le corps du marquis de Sassenay va être également rapporté.

Quant à M. le baron Taraud, il reviendra aussitôt qu'il sera transportable.

La commission de défense des côtes, instituée par le ministre de la marine et des colonies, a tenu de nombreuses séances et établi des sous-commissions ayant pour mission d'étudier d'une manière spéciale chacune des questions à examiner. L'une d'elles a été chargée de l'importante question des torpilles, et elle a fait un rapport qui résume tous les systèmes et établit les énormes services qu'on peut tirer, au point de vue défensif, de ce formidable engin de destruction.

Le rapport, après avoir rappelé les utiles travaux de l'ancienne école des torpilles, demande que de nouvelles expériences soient exécutées à Boyardville, près de Rochefort. Ces épreuves seront partagées en plusieurs séries et porteront sur l'étude pratique des différents systèmes connus.

Le ministre de la marine a approuvé le projet, ordonné les essais et mis à la disposition de la commission la corvette à vapeur le *Catinat*, qui sera conduite de Cherbourg à Boyardville et remorquée par la corvette à vapeur l'*Euménide*, qui prendra la mer le 4^{is} de ce mois. Le *Catinat*, qui navigue depuis vingt-deux ans, vient d'être rayé des contrôles de la flotte, et il sera sacrifié pour servir aux expériences.

Le déficit dans le rendement des impôts n'est plus contesté par personne. On cherche seulement, d'une part, à l'expliquer, d'autre part à le rendre moins considérable, en apportant la plus grande rigueur dans les procédés fiscaux.

Ainsi, pour les déclarations de vacances en matière d'impôt foncier, les percepteurs de la ville de Paris font résulter une déchéance du droit, d'un seul défaut de déclaration pendant l'insurrection de la Commune. Or, il est matériellement prouvé que

cette déclaration était impossible, puisque le personnel de l'administration était à Versailles.

Ce procédé provoque à bon droit des réclamations nombreuses et produit un mécontentement très-vif, dont il n'est, bien entendu, tenu aucun compte.

Cette question a été soulevée, croyons-nous, à Trouville, dans la conférence qui s'est tenue entre M. de Goulard et M. Roussey, l'un des directeurs du service.

Beaucoup de monde, et surtout beaucoup de femmes, ont accompagné à sa dernière demeure la regrettée comtesse Dash. Après le service funèbre, célébré en l'église Sainte-Marie des Batignolles, le cortège s'est rendu au cimetière Montmartre, où le corps a été déposé dans un caveau provisoire.

Notre confrère Henri de Lapommeraye a pris la parole au nom de la Société des gens de lettres, et, dans son discours, il a peint à grands traits la vie de l'éminent écrivain.

Parmi les assistants, nous avons remarqué : M^{mes} la princesse Troubelzkoi, Sarrolta, la comtesse de Tanlay, etc. MM. Alb. Second, Xavier Aubryet, Emmanuel Gonzales, Paul Lacroix, Noël Parfait, Henri De-laage, Coindart, Gourdon de Genouillac, Eugène Schnerb, Emile Mendel, le comte Ogherti, Jehan Valter, Pothey, etc.

Dans la lettre qui nous invitait à ses obsèques, la comtesse Dash est ainsi qualifiée : Marquise douairière de Saint-Mars, comtesse Dash, née de Cisterne...

L'invitation est faite au nom de M. Ernest de Cisterne, son neveu, sous-lieutenant au 40^e de ligne; de M^{lle} Mathilde de Cisterne, sa nièce, et de toute sa famille.

Voici pourquoi M^{me} la marquise de Saint-Mars signait du nom de comtesse Dash ses romans.

Dash était le nom d'un épaveur qu'une de ses amies, la comtesse Metschersky, avait autrefois et qu'elle aimait beaucoup.

Quand l'épaveur mourut, la marquise prit son nom.

On craint, à Naples, une nouvelle éruption du Vésuve.

Samedi matin, les deux cratères ont commencé à fumer. Dans la journée on a senti quelques secousses.

Chronique militaire.

Le Président de la République vient de signer à Trouville un décret portant nomination au grade de sous-lieutenant, de 419 sous-officiers. Ces emplois étaient vacants par suite de promotions dans les grades immédiatement supérieurs de lieutenant et de capitaine. Depuis deux mois environ, on s'occupe avec soin, au ministère de la guerre, de reconstituer et de compléter les cadres de l'armée active.

Les nominations qui ont eu lieu depuis cette époque dans les trois grades de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant, dépassent 1,800. Elles ont été faites en vertu des dispositions des décrets du 5 janvier et du 28 août 1872, qui prescrivent l'avancement sur toute l'armée.

L'ordonnance du 6 mai 1848, concernant l'état-major, a cessé d'être en vigueur.

La commission chargée de la réorganisation de ce corps vient d'adopter une série de réformes, qui font prévoir d'autres modifications.

L'École d'état-major sera dorénavant transformée en École supérieure de la guerre, destinée à propager les hautes études militaires, et à recevoir dans ce but au moins soixante officiers par an.

L'officier devra avoir servi deux ans dans les troupes, avec le grade de sous-lieutenant ou de lieutenant, pour être admis comme candidat, et à passer deux ans à l'École supérieure.

Après ce laps de temps, des brevets d'aptitude seront délivrés à ceux qui auront satisfait aux examens de sortie, et les dix premiers sur la liste — un plus grand nombre s'il en est besoin — seront envoyés pendant deux années encore dans un autre corps pour y faire un nouveau stage.

Sortant de là, ils auront jusqu'à l'âge de trente-quatre ans pour entrer enfin dans l'é-

tat-major, où ils seront inscrits avec le grade de capitaine, s'ils ne l'avaient déjà obtenu.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 8 Septembre

AU PUY-NOTRE-DAME (ANJOU).

Discours de Monseigneur l'évêque d'Angers

Circumcinxit eam Dominus zona glorie.

Le Seigneur l'a ceinte d'une ceinture de gloire.
(Écclésiastique. XV, 9.)

Mes Frères,

Ces paroles qui, dans la bouche du Sage, exprimaient l'une des prérogatives d'Aaron, nous pouvons les appliquer en toute vérité à la Très-Sainte-Vierge. Oui, elle a été une ceinture de gloire, *zona glorie*, cette ceinture de Marie recueillie pieusement par les premiers fidèles, conservée d'âge en âge comme une relique puissante, reçue avec transport sous les voûtes de cette magnifique église érigée en son honneur, confiée par la sollicitude des rois à la garde d'un clergé d'élite, associée par la piété des reines à leurs plus chères espérances, et recevant enfin de la confiance traditionnelle des peuples un si haut et si éclatant hommage. Et lorsqu'aux souvenirs d'un tel passé viennent s'ajouter pour moi les manifestations du présent, quand je vois cette foule immense de pèlerins accourus de toutes parts pour vénérer au Puy-Notre-Dame ce qu'ils regardent comme le trésor le plus précieux et le palladium de la contrée, à l'aspect du spectacle merveilleux que vous présentez en ce moment, je ne puis que redire dans la joie de mon âme, en parlant de la bienheureuse Vierge, objet de tout ce culte et de cet enthousiasme religieux : Oui vraiment, « le Seigneur l'a ceinte d'une ceinture glorieuse, » *circumcinxit eam Dominus zona glorie.*

Salut donc, ô Eglise du Puy-Notre-Dame, toi qui as formé, depuis six siècles, au vêtement de Marie un reliquaire si splendide; salut, ô église privilégiée, que le Seigneur a choisie entre toutes les églises de l'Anjou pour y conserver ce mémorial de la plus pure et de la plus auguste des créatures; sanctuaire béni, aux murs duquel nos preux chevaliers venaient suspendre les trophées de leurs victoires, en signe de leur reconnaissance envers la Reine du Ciel; salut, ô colline sacrée, où le plus saint de nos rois, donnant l'exemple à toute sa race, est venu s'agenouiller, le front dans la poussière.

Puissiez-vous revoir les grands jours de votre passé et redevenir ce que vous avez été, un foyer de dévotion et de piété pour toute cette partie de la France!

Car ce n'est pas sans un dessein particulier de la Providence, mes frères, que les ducs d'Aquitaine ont fait choix de ce lieu pour lui confier la dépouille sacrée qu'ils apportaient de l'Orient. En agissant de la sorte, les nobles croisés étaient l'instrument du Ciel. Par cet événement, fortuit en apparence, Dieu voulait marquer que la ville du Puy deviendrait l'un de ces centres de prières vers lesquels veut converger la foi des peuples. Cette volonté formelle, il l'a confirmée, dans la suite des temps, par le plus authentique et le plus éclatant de tous les signes, les miracles de sa bonté. Et c'est ainsi que s'établissent ces stations de la foi qui s'appellent des pèlerinages : le surnaturel éclate à leur origine comme la marque de leur prédestination. Tantôt, c'est la main de Dieu qui déchire les voiles du temps, pour laisser apparaître quelque vision de l'éternité; tantôt, c'est la puissance des saints qui se prolonge dans quelque débris de leur vie terrestre. Ainsi marqués du doigt de Dieu, ces lieux changent d'aspect aux yeux de la foi; la puissance divine s'y affirme haute et palpable; elle fait jaillir le miracle d'une poussière féconde; elle communique à ces restes bénis une vertu qu'ils ne tirent pas d'eux-mêmes; et les peuples, guidés par ce signe révélateur, suivent avec confiance la voie que le Ciel leur indique, en s'écriant avec le patriarche : *Verè Dominus est in loco isto*, « vraiment le Seigneur est en ce lieu. »

Et ne vous étonnez pas, mes Très-Chers Frères, que Dieu se serve d'objets sensibles

comme d'intermédiaires pour faire éclater sa puissance. C'est la loi générale de sa Providence dans le gouvernement de ce monde. Le monde lui-même est-il autre chose dans sa totalité qu'une expression sensible de la pensée divine, un instrument qu'emploie le céleste Ouvrier pour ses opérations spirituelles? Et nous, que sommes-nous à notre tour, sinon des esprits enveloppés d'une chair mortelle et qui agissent par l'intermédiaire des sens? Qu'est-ce que la parole, si ce n'est un son qui porte l'idée et qui la fait germer dans d'autres esprits?... Toujours et partout, c'est un élément sensible qui rappelle ou qui opère quelque chose d'immatériel et d'invisible.

Eh bien! cette loi, qui gouverne le monde, qui régit notre double nature spirituelle et corporelle tout ensemble, Dieu l'a transportée dans l'ordre surnaturel. Là aussi, par une ravissante correspondance entre la nature et la grâce, sa puissance opère par le moyen ou à l'occasion des réalités sensibles. Il suffit de quelques gouttes d'eau tombant sur le front d'un homme au son d'une parole divine, pour qu'il s'opère dans l'intérieur de son âme la plus merveilleuse des transfigurations. Il suffit d'un épi de blé ou d'une grappe de raisin pour que la toute-puissante bonté de Dieu agissant en un clin d'œil, consente à placer sur ses lèvres mortelles l'aliment et le breuvage de l'immortalité. Il suffit de deux mains consacrées venant se placer sur la tête d'un homme, pour que Dieu arme cet homme d'un pouvoir spirituel qui n'a rien d'égal sur la terre. Admirable économie de la divine Providence, se servant du monde visible pour opérer dans le monde invisible, élevant les objets matériels à la dignité d'instruments de la grâce, en reliant l'ordre surnaturel à l'ordre naturel par des attaches mystérieuses et par d'incessants contacts où tout se pénètre et où rien ne se confond!

Et dès lors vous comprenez, mes Très-Chers Frères, la place que tiennent les saintes reliques dans le plan des opérations divines. Elles ne sont assurément, elles ne sauraient être à aucun titre des causes efficaces ou productrices de la grâce. Il n'y a dans la nature que sept signes sensibles auxquels le Fils de Dieu ait attaché cette efficacité surnaturelle; et dans la langue chrétienne ces signes trois fois bénis portent le nom de sacrements. Mais, et voilà ce qui les élève au-dessus de toutes les réalités sensibles, les reliques des saints peuvent devenir et elles sont fréquemment une cause occasionnelle ou instrumentale des libéralités divines. Dieu opère en vue d'elles ou à leur occasion, et dans le dessein de glorifier les âmes qui l'ont servi fidèlement. C'est la seule chose qui nous reste d'elles sur la terre, du moins dans l'ordre extérieur et sensible, et c'est à cette chose unique que Dieu rattache leur glorification terrestre. Il s'en sert comme d'un organe pour proclamer leur mérite et comme d'un instrument pour récompenser notre foi.

Quoi de plus rationnel et de plus logique?

Ce n'est rien sans doute, à ne s'en tenir qu'aux apparences, ce n'est rien que ces fils de lin échappés aux ravages du temps; il n'y a là qu'un peu de matière inerte, n'ayant de soi aucun prix, aucune valeur intrinsèque. Mais comme cet humble débris se relève aux yeux de la foi, quand on envisage ce qu'il signifie et ce qu'il rappelle: les plus grandes choses qui se soient accomplies sur la terre, un ministère dont rien n'égale la sublimité, une perfection plus haute que toutes les perfections finies, un pouvoir qui dépasse celui de tous les êtres créés. Est-il étonnant qu'un tel reste emprunte à de si hautes relations un caractère de dignité qui n'est le privilège d'aucun autre objet, et que Dieu se plaise à glorifier la plus sainte et la plus auguste de toutes les créatures jusque dans ce mémorial de sa vie terrestre?

Et pour nous, mes frères, qui vénérions ce signe sacré, quoi de plus propre à exciter ou à réveiller notre piété?

Il y a trois grands sentiments dans l'âme humaine: le sentiment de la famille, le sentiment de la patrie et le sentiment de la foi. Or je trouve que dans ces trois ordres de choses les plus hautes qu'il y ait ici-bas, nous procédons de la même sorte, tant il est vrai que la nature et la grâce suivent un cours analogue et se rencontrent dans une même fin.

Sans parler des ossements de vos pères que vous entourez d'honneur et de respect, n'avez-vous pas, vous aussi, vos reliques de famille? Et ces reliques ne disent-elles rien à votre cœur? Quand la mort, vous sépa-

rant de votre père ou de votre mère, ne vous laissez qu'un souvenir, est-ce que votre piété filiale ne se rattache pas avec ardeur à tout ce qui les a touchés de près ou de loin? Ne cherchez-vous pas à recueillir avec un soin pieux tout ce qui vous reste d'un passé qui vous était cher? N'estimez-vous pour rien ce vêtement, cette mèche de cheveux, cette reproduction des traits, toutes ces choses qui font revivre à vos yeux des personnes aimées, qui vous rappellent leurs leçons et leurs exemples! Je vois au contraire que vous ne les contemplez qu'avec émotion, et que parfois même vous laissez tomber sur elles des larmes d'attendrissement. C'est la nature qui parle en vous dans ces moments-là, et la nature parlant ainsi, c'est la voix même de Dieu.

Il n'en est pas autrement dans l'ordre civil ou social. Oui, la patrie, elle aussi, a ses reliques comme la famille; et c'est auprès d'elles que le sentiment national se ranime et se fortifie. Car, c'est tout le passé d'un peuple qui s'imprime à ces glorieux débris devant lesquels les générations futures viennent apprendre à leur tour l'honneur, la fidélité et le dévouement. Jadis l'ancienne Egypte ne croyait pas que ses Pyramides, ces palais de la mort qui ont défié trente siècles, fussent des demeures trop fastueuses pour renfermer dans leurs flancs de granit les restes de ses souverains. Vous aussi, peuples chrétiens, vous avez eu, vous avez encore vos Pyramides, ce sont vos saint Denis, vos sainte Geneviève, vos Westminster, ces nécropoles séculaires de la souveraineté, de la science et du génie.

Que dis-je? Non contents de recueillir les restes honorés de vos souverains, de vos grands hommes, sous les voûtes et dans les caveaux de vos plus belles basiliques, vous avez rassemblé dans vos palais jusqu'aux objets qui ont touché leur corps, qu'ils ont tenus dans leurs mains, un vêtement, une armure, que sais-je? Toutes ces choses des vieux temps, ces reliques de l'histoire, vous ne les contemplez qu'avec respect, souvent même avec amour. Un globe, une épée suffisaient pour ressusciter à vos yeux ce Charlemagne qui, le premier de tous, vous avait faits ce que vous étiez, ce que vous redeviendrez, je l'espère, les vainqueurs de l'Europe et les arbitres du monde. Un livre d'heures, usé par la prière, fait revivre devant vous ce saint Louis qui sut porter sur le trône de vos vieux rois l'héroïsme de la vertu. Voilà ce que j'appelle les reliques d'une nation, et quand une nation ne sait plus honorer ces témoins muets de sa longue histoire, elle est bien près de sa perte: n'ayant plus la mémoire de son passé, elle devient incapable de grandes choses pour l'avenir.

C'est donc avec raison que la Religion, à son tour, convoque les peuples autour des reliques de ses saints, afin que la vue et le contact de ces restes sacrés raniment dans leur cœur le sentiment de la foi. Car, nous aussi, chrétiens, nous avons notre famille et nos souverains selon l'esprit, nos grands hommes et nos héros selon la foi. C'est la sainte compagnie de nos Apôtres, c'est l'héroïque lignée de nos martyrs, c'est la phalange invincible de nos confesseurs, c'est la couronne immortelle de nos vierges, toute cette race illustre des serviteurs de Dieu, toute cette descendance divine de Jésus-Christ, à la tête de laquelle apparaît la plus bienheureuse de ses créatures, la Vierge Mère de Dieu. Nous aussi, nous environons d'un pieux respect ce qui nous reste de leur existence terrestre, les humbles trophées de leurs victoires spirituelles et de leurs pacifiques conquêtes, les instruments de leurs souffrances, les chaînes de leur captivité, tout ce qui nous rappelle leur passage ici-bas.

Ce sont là, Mes Frères, les saintes dépouilles de nos héros, des héros de la foi et de la charité; c'est le musée de nos souverains, de ceux qui ont établi et propagé dans le monde la souveraineté de la Croix et de l'Évangile. À l'aspect de ces choses, notre foi se réveille, nos cœurs s'enflamment; et, tandis que la puissance divine opère à l'occasion ou par l'intermédiaire de ces signes sensibles de la sainteté, nous y trouvons, pour nourrir et pour fortifier notre piété, la plus haute et la plus éloquente de toutes les prédications.

Ils étaient donc bien inspirés, les nobles croisés de l'Aquitaine, lorsque, il y a sept siècles, ils venaient déposer dans nos contrées cet auguste mémorial d'une vie à laquelle se rattache tout le mystère de la Rédemption.

Et je trouve, Mes Frères, que l'époque à

laquelle s'est établi ce culte d'honneur et de vénération ressemble par plus d'un côté au temps actuel où nous cherchons à lui rendre son antique splendeur. C'était alors le moment où l'Europe chrétienne se ligua pour repousser l'invasion musulmane. Eh bien, nous aussi, nous avons à lutter contre une invasion pire encore, l'invasion de l'athéisme et du matérialisme. D'un bout du monde à l'autre, une race d'infidèles se dresse contre nous, sortie des flancs du protestantisme et de l'incrédulité. Le mot d'ordre de ces hommes qui se comptent par milliers, c'est la guerre à Dieu et à ses saints. Dieu, ils voudraient le bannir de ce monde; le Christ, ils le blasphèment; l'Eglise, ils la persécutent; la religion, ils cherchent à l'étouffer dans le sang ou dans la boue. Voilà leurs desseins hautement avoués. À ces desseins pervers nous opposerons, nous aussi, une ligue, mais une ligue toute pacifique, toute spirituelle, une sainte croisade de foi, de prières, de bonnes œuvres; et si nos adversaires se montrent rebelles à notre parole et à nos arguments, nous chercherons à les désarmer à force de vertus, de dévouement et de charité.

Mais pour remporter la victoire, il faut de l'énergie; nous avons besoin de ceindre nos reins de force pour le combat: *Accinxisti me fortitudine ad proelium*. Et voilà ce que nous dit ce glorieux symbole dont l'aspect ranime notre piété. Chaque fois que l'Écriture sainte fait appel à notre courage et à notre générosité, elle parle de cette ceinture spirituelle dont il faut s'armer pour la lutte: *Accinge sicut vir lumbos tuos*: ceins tes reins comme un homme. Quand les Hébreux mangeaient la Pâque, emblème de notre passage à l'immortalité, il leur était prescrit de se ceindre les reins, comme pour indiquer qu'ils devaient toujours être prêts à se lever et à combattre. Telle est également notre condition, à nous chrétiens, qui sommes nés pour lutter, pour lutter contre nous-mêmes, contre l'enfer et contre le monde.

Oui, ceignez vos reins, mes très-chers frères, *Accingite lumbos vestros*; revêtez-vous de force et d'énergie, afin de soutenir vaillamment les combats du Seigneur. Ne vous laissez pas abuser par les propos des méchants: ils passeront avec leurs paroles et leurs œuvres, tandis que la vérité du Seigneur demeure éternellement: *Veritas Domini manet in aeternum*. Restez attachés à la foi de vos pères: elle a fait leur bonheur; elle fera le vôtre.

Observez fidèlement les commandements de Dieu et les préceptes de l'Eglise, en particulier la grande loi, la loi essentielle et fondamentale de la sanctification du dimanche.

Vous le savez, je ne passe jamais dans vos contrées sans vous rappeler cette grave obligation du repos dominical, dont le mépris est la grande plaie de la France. Ce péché national, dont l'étranger s'épouvante et s'indigne; a été la principale cause de nos malheurs publics; et si vous sortiez tous de cette enceinte avec la ferme résolution de respecter désormais une loi qui est la sauvegarde de la foi et des bonnes mœurs, je regarderais ce jour de pèlerinage comme l'un des plus heureux de votre vie, et je pourrais l'inscrire comme une date mémorable dans l'histoire de mon diocèse.

Oui, aidez-les dans cette résolution par le secours de vos prières, ô Vierge Marie, qui n'avez jamais eu d'autre désir que la glorification de votre divin Fils, Notre Seigneur et notre souverain Maître. Jetez un regard de maternelle tendresse sur cette contrée qui a été pour vous, depuis tant de siècles, une terre de prédilection, afin qu'elle redevenue une terre de foi, de piété et de charité chrétienne; sur ce beau et religieux diocèse, qui, le premier de tous, a célébré avec éclat la fête de votre glorieuse Nativité.

Ah! comment pourrions-nous ne pas profiter de ce jour, où tant de mains s'élèvent vers vous, pour recommander à vos suffrages cette patrie française qui, par sa fidélité à votre culte, a pu mériter d'être appelée, par excellence, le royaume de Marie; et ce Père bien-aimé de nos âmes, qui, dans le cours de son glorieux pontificat, a eu l'insigne faveur de proclamer solennellement l'une de vos plus belles prérogatives; et toute cette sainte Eglise catholique qui est sortie de vos chastes flancs avec Celui qui en est l'âme et la vie. Ah! n'oubliez personne dans vos sollicitudes de Mère de tous les chrétiens.

Le jour où je prenais en main pour la première fois la houlette pastorale, mon premier mouvement fut de jeter vers Dieu

ce cri de mon âme: *Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi*: « Père saint, conservez tous ceux que vous m'avez donnés pour enfants, afin que pas un d'entre eux ne périsse. »

Portez cette prière devant le trône de Dieu, ô Vierge puissante; montrez-vous secourable à tous; aidez par votre intercession ceux qui prient et ceux qui ne prient pas, ceux qui croient et ceux qui ont le malheur de ne plus croire, ceux qui n'ont pas failli au devoir et ceux qui se sont laissés choir sur le chemin de la vie, afin que les uns se relèvent, que les autres restent debout, et que tous ensemble, animés d'une sainte ardeur, nous marchions d'un pas ferme dans la voie qui conduit à la bienheureuse immortalité. Ainsi soit-il.

Le ministère de l'intérieur vient de décerner des médailles d'honneur aux personnes qui se sont signalées par des actes de dévouement pendant le mois de juillet 1872.

Nous recueillons des noms qui intéressent notre pays :

BRUNET (Eugène), maître-adjoint à l'école communale de Corné; 23 juin 1872: sauvetage d'un enfant en danger de se noyer. — M. A. 2^e classe.

Marquis d'ESPINAY SAINT-LUC (Marie-Antoine-François), lieutenant au 40^e régiment de chasseurs, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, 4 juillet 1872; a fait preuve d'un dévouement remarquable en se précipitant tout habillé dans la Loire pour sauver un enfant que le courant entraînait et allait engloutir sous un bateau. — M. O. 2^e classe.

Samedi matin, vers huit heures et demie, un chien enragé, venant d'Angrie, a traversé Candé, après avoir mordu plusieurs chiens.

M. le brigadier Gaulard s'est élancé à sa poursuite et a pu le rejoindre et le tuer à 4 kilomètres environ de Candé, sur la route de Châteaubriand.

M. Tessier, vétérinaire à Candé, chargé par l'autorité de faire l'autopsie du cadavre, a cru reconnaître tous les symptômes de la rage.

M. le brigadier Gaulard a rendu un véritable service au pays en tuant cet animal dangereux.

Le 3 septembre, le sieur Proust, Jean, propriétaire en la commune d'Allençon, était à travailler dans un champ voisin de son habitation, lorsqu'après un affreux coup de tonnerre, il entendit des cris plaintifs venant de chez lui. Il s'y rendit aussitôt. À son arrivée, il vit son domestique qui relevait la femme Proust, jetée à terre par le coup de foudre. Heureusement, elle n'avait reçu que quelques légères contusions.

Pendant qu'ils lui prodiguaient des soins, ils s'aperçurent que le toit à porcs, sous lequel deux de ces animaux étaient enfermés, brûlait. Le domestique, quittant alors ses maîtres, courut et parvint à éteindre ce commencement d'incendie. Un des deux porcs, que la femme Proust soignait au moment de l'orage, a été tué par le tonnerre.

Mercredi matin, dit le *Journal du Loiret*, vers 5 heures, un incendie s'est déclaré dans les écuries de l'hôtel du Grand Monarque à Châteauneuf, où se trouvaient bon nombre de chevaux du Cirque américain.

Le sauvetage s'est opéré rapidement, et grâce aux prompts secours, on a été vite maître du feu. Les pertes sont insignifiantes.

Hier matin, dit le *Journal de la Vienne*, un certain tumulte se produisit sous le marché couvert de Notre-Dame: on venait de surprendre en flagrant délit de vol une femme C... d'un âge déjà avancé et dont la conduite avait été jusque-là irréprochable. Il n'y avait pas moyen de nier; la pièce à conviction fut trouvée dans son parapluie. C'était un poulet gras et dodu que la prévenue prétendit néanmoins avoir payé 4 fr. 75.

La malheureuse comprit sans doute qu'elle aurait de la peine à faire accepter cette allégation par la police, qu'on était allé prévenir; car elle se rendit en toute hâte chez elle, et, à peine arrivée là, elle s'arma d'un rasoir et se coupa la gorge. Malgré la gravité de sa blessure, on ne désespère pas de la sauver. M. le docteur Moreau lui a donné les premiers soins.

Faits divers.

En apprenant que, par suite des déchirements de l'Internationale, le conseil général de la fameuse association allait se transporter en Amérique, un enragé réactionnaire s'est écrié :

— A la bonne heure! c'est un à-compte sur la déportation.

Le jugement de Brest qui acquitte le jésuite Dufour et la vicomtesse de Valmont a été frappé d'appel par le ministère public.

Un des considérants de l'acquiescement est qu'un wagon en marche ne doit pas être considéré comme un lieu public.

Or, le contraire a été jugé plusieurs fois, notamment par les tribunaux de la Seine, de Marseille, d'Aix, du Mans, etc.

Voilà donc la raison pour laquelle le ministère public a frappé ce jugement d'appel. Jusqu'à ce qu'un jugement définitif ait réglé cette question, bien des voyageurs grivois et même des voyageuses qui préfèrent le compartiment des « hommes seuls, » vont se trouver perplexes; ces intrigues express qui se nouaient au départ et se dénouaient à l'arrivée, avec vingt minutes d'arrêt aux buffets, seront prudemment suspendues, jusqu'à ce que la justice les ait en quelque sorte légitimées ou qu'elle les ait interdites.

Si le jugement des magistrats brestoises est cassé, adieu les premières confidences des jeunes mariés faisant leur voyage de nocces au sortir de l'église. Ils ont loué le coupé pour être seuls et pouvoir à volonté regarder les paysages qui se déroulent dans le cadre des portières, ou baisser les stores discrets; au chaste baiser de l'épouse répond tout-à-coup la voix rébarbative du chef de train qui verbalise. Tableau!

Si le wagon n'est décidément pas un lieu public, la variété des « voyageurs qui se mettent à leur aise » va se développer, et du moment où, n'étant pas considéré comme étant chez les autres, il pourra se regarder comme étant chez lui, l'on verra « le voyageur qui se met à son aise », aussitôt le train parti, se livrer à toutes ses excentricités domestiques et à la libre satisfaction de ses plus intimes désirs. Ses compagnons de voyage devront assister, impassibles, à ce spectacle; car ils n'auront même pas le droit de faire la police du wagon, et le « voyageur qui se met à son aise » pourra leur répondre: Vous êtes libres de faire comme moi.

Il nous semble pourtant que, vitesse à part, il y a quelque similitude entre le fiacre et le wagon. S'il y a quelque différence, au point de vue de la liberté du véhicule, elle est en faveur du fiacre qui ne reçoit pas indifféremment plusieurs personnes ne se connaissant pas. Cependant la chose a été jugée: au point de vue de la liberté des amours à deux francs l'heure, celle que les gardiens de la paix ont d'ouvrir, même sans invoquer la loi, la portière d'un fiacre peut être regardée comme abusive; mais au point de vue de la morale, il n'y a qu'à s'incliner devant les nombreux jugements qui ont permis à ces agents de la pudeur publique d'assainir ces immodestes fiacres à stores baissés qu'un juge intègre a flétris du nom sévère, mais juste, de voitures closets.

Plusieurs compagnies ont établi dans leurs wagons ce qu'elles appellent des sonnettes d'alarme destinées, en cas d'attentats contre les voyageurs, à avertir le chef de train; ces sonnettes, qui n'ont précisément d'utilité que lorsque le train est en marche, deviendront une superfétation si le jugement de Brest est confirmé; car le chef de train n'aura plus à intervenir dans les affaires privées se passant dans des wagons, qui ne seront plus regardés comme des lieux publics.

Attendons avec sérénité l'opinion de la magistrature, assise sur un siège plus élevé que celui du tribunal de notre bonne ville de Brest.

Dernières Nouvelles.

On commence à parler d'un message du Président à la rentrée de l'Assemblée. On dit que M. Thiers toucherait à toutes les questions de la politique intérieure et extérieure, y compris les questions constitutionnelles.

Le gouvernement y proposerait l'élection

d'un vice-président de la République. Les ministres désiraient que l'homme fût désigné à l'avance, mais M. Thiers voudrait que l'on fixât seulement la fonction. Et il est probable que c'est dans cette forme que le projet de loi sera présenté lui-même.

Mariembourg, 12 septembre.

A l'occasion du centenaire de la réunion de la Prusse occidentale au royaume de Prusse, les représentants de la Prusse Occidentale sont venus présenter leurs hommages à l'empereur Guillaume.

L'empereur répondant à l'allocation du président supérieur qui lui renouvelait la promesse d'une fidélité et d'un dévouement sans bornes, au nom de la province, a dit qu'il agréait les sentiments exprimés, avec la pleine conviction que ceux qui n'ont pas encore atteint l'entendement complet des faits accomplis, y arriveront bientôt.

Pour les articles non signés : P. GODET.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France.

Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCURSALES :

ANGERS, rue d'Alsace, 12.

SAUMUR, rue du Temple, 11.

Extrait des Statuts :

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de

la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdites le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions des dites entreprises.

La durée de la société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

II. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

42, rue d'Alsace, à Angers.

44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

2^e ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement

à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion somnifère. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 30	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	382 50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 10	»	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	2	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430	»	3 75
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	460	»	10	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	510	»	2 50
5 % Emprunt	85 15	»	05	Crédit foncier d'Autriche	960	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	88 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	410	»	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	209 50	1	50	Est, jouissance nov.	535	»	»	Orléans	284	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	855	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	281 50	»	»
— 1865, 4 %	445	»	5	Midi, jouissance juillet.	590	»	»	Est	272	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	25	Nord, jouissance juillet.	970	»	7 50	Nord	292	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 75	»	75	Orléans, jouissance octobre.	850	»	10	Ouest	281 50	»	»
libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	5	Midl.	283	»	»
Banque de France, j. juillet.	4140	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	275	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	630	»	2 50	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»	Vendée	265	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1873.

LA

MÉTAIRIE DE L'ARDOISE

Sise en la commune d'Allonnes.

Contenant environ 17 hectares 90 ares en terres, vignes, prés et bois-taillis, et dépendant de la terre du Bellay.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (451)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN BEAU ET BON BILLARD Avec tous ses accessoires. S'adresser à M. Yvon fils, rue du Roi-René. (462)

AVIS.

ON DEMANDE UN FARINIER pour un moulin de pratique, de quatre paires de meules.

S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter si on ne peut fournir d'excellents renseignements. (463)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bords de mer sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

Le 7 Octobre, Hôtel de l'Univers, à Tours, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

J.V. BONN

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs aux spécialités les plus renommées.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs — Paris, Province, Étranger. GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

LA GAZETTE DE PARIS

GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

BUREAUX : 22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN.

Publie chaque jour toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. — Les Dépêches télégraphiques, les Dernières nouvelles, des Bulletins de partout, du High-Life, du Théâtre, une Gazette domestique, le Tableau de la Bourse.

Une Revue complète de la Richesse nationale traitant de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Conseils aux porteurs de Titres, Renseignements, Tirages.

10 Centimes le Numéro

DÉPARTEMENTS : { Abonnements : 1 an, 36 fr. — 3 mois, 9 fr.

Tout abonné de six mois recevra le premier mois gratuitement.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHERIE-DUNAN.

Professeur d'économie domestique et d'agriculture; Agriculteur praticien; Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR.

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 63. BUREAUX ET ADMINISTRATION PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 63

LE CONTEMPORAIN

REVUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE

Un an, 25 fr.; six mois, 15 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,